

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

radiologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

rééducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation	: contact@mupras.com
Prise en charge	: pec@mupras.com
Adhésion et changement de statut	: adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

MD ~ 22 08

Déclaration de Maladie : N° P19- 0017512

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule :

2303

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

MAAROUF FATIMA

Date de naissance :

Adresse :

1 RUE DAR EL MILAOUFI 128 FANCION CASA

Tél. :

06 66 81 92 52 Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
17/11/1997	Consultation	1	1000	Signature Dr C. M. J. H. B. -
17/11/1997	Consultation	1	1000	Signature Dr C. M. J. H. B. -

EXECUTION DES ORDONNANCES

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE EL MANSOUR CASABLANCA Casablanca A.U. Mehar Ben Béka Bourgogne CASABLANCA	181-01-02-00	262 Fc

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

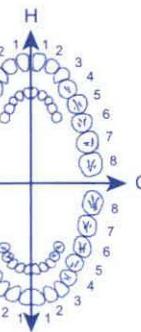
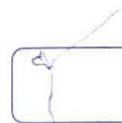
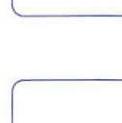
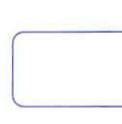
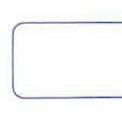
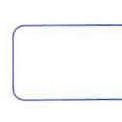
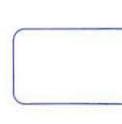
AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ICP.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX 
				MONTANTS DES SOINS 
				DEBUT D'EXECUTION 
				FIN D'EXECUTION 
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000	B 35533411 11433553	COEFFICIENT DES TRAVAUX 
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS 
				DATE DU DEVIS 
				DATE DE L'EXECUTION 

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Ibrahim HILALI

Spécialiste en Médecine Physique

Diplômé de la Faculté de Médecine de Nancy

Certificat Universitaire de Traumatologie du Sport

Diplôme Universitaire d'Appareillage
des Handicapés Moteurs

الدكتور إبراهيم هلالي

جريح كلبة الطب بنائي في الطب الفرزياني
في أمراض العظام والمفاصيل وأمراض الجهاز العصبي

شهادة جامعية في الطب الرياضي

شهادة جامعية في تركيب الأعضاء الإصطناعية للمعاقين



PHARMACIE EL MANAR
CASA S.A.R.L. A.U.
18 Avenue Mehdi Ben Bécha Casablanca

Casablanca, le : 17/02/2008

Lamine FATHI

11/09/50 Cerotti fit 1-0 13
~~566-07-01 Silnox replac ASA 11/22~~

~~26/07/01 Chirurgie A-S. OJ~~

PHARMACIE EL MANAR
CASA S.A.R.L. A.U.
18 Avenue Mehdi Ben Bécha Bourgogne
CASABLANCA

Docteur Ibrahim HILALI
Spécialiste en Médecine physique
Casablanca
28 Bd Rachidi - Tel. 02 27 27 27
27

28, Bd Rachidi - Casablanca - Tél.: 05 22 49 27 27 - Fax : 05 22 27 15 84

TP : 35510068 - IF : 40400605 - ICE : 00172771700008 - CNSS : 2566026 - INP : 91075200

Docteur Ibrahim HILALI

Spécialiste en Médecine Physique
Diplômé de la Faculté de Médecine de Nancy

Certificat Universitaire de Traumatologie du Sport

Diplôme Universitaire d'Appareillage
des Handicapés Moteurs



الدكتور إبراهيم هلالى

جريج كلية الطب ببنانسي في الطب الفزائي
في أمراض العظام والمفاصل وأمراض المهاجر العصبي

شهادة جامعية في الطب الرياضي

شهادة جامعية في تركيب الأعضاء الاصطناعية للمعاقين

18 FEV 2020

Casablanca, le :

Note d'hospitalisation

Lor'Rous PATINA

Tendinit Aigre d'épaule D²

GZ + PC à infiltration s. nodule
d'épaule D² Fes-

Ostéo arthrose Système coll.

Docteur Ibrahim HILALI
Spécialiste en Médecine Physique
28 Bd Rachidi - Casablanca - Tel : 05 22 27 27 - Fax : 05 22 27 15 84
TP : 35510068 - IF : 40400605 - ICE : 00172771000008 - CNSS : 2566026 - INP : 91075200